

religieuse. En ce qui concerne ce dernier point il y a lieu de relever qu'aujourd'hui encore, dans les milieux calvinistes et vu l'extension qu'a prise le catholicisme aux Pays-Bas, on est loin de savoir gré au roi de cette attitude. En recherchant les raisons de cette dernière, l'argument du mauvais exemple donné par GUILLAUME I^{er} (auquel son inimitié pour l'Eglise catholique coûta la Belgique catholique) ne nous semble pas suffisant. Nous voudrions ajouter à cette considération unilatéralement matérialiste encore deux autres. D'abord celle résultant de l'appartenance de Guillaume à la franc-maçonnerie. *) C'est celle-ci qui lui aura inculqué ce beau sentiment de tolérance à l'égard de toutes les religions sans exception. Devançant de loin l'opinion courante des Hollandais, le roi était partisan du libre exercice des cultes. En profita d'ailleurs en premier lieu la secte des « Abgeschiedenen », plus orthodoxe que la majorité régnante des calvinistes et qui, sous le régime précédent, avait été sujette aux plus iniques persécutions. Enfin il ne faut pas oublier que les années passées dans la région catholique de Tilbourg et les contacts que le roi y avait eus avec l'abbé ZWYSEN lui avaient laissé une grande estime pour le catholicisme dont il admirait l'unité de foi et d'enseignement à tel point qu'il aurait aimé qu'on défendît aussi aux protestants la lecture illimitée de la bible, afin d'éviter toutes rêveries et interprétations inutiles.

Depuis la séparation de 1830 la question de savoir si oui ou non le concordat conclu en 1827 avec la Curie romaine était encore en vigueur en *Hollande*, préoccupait vivement les deux parties. Pas plus tard qu'un mois après son avènement au trône Guillaume II fit connaître qu'il se prononçait pour le concordat. Toutefois, et ceci pour calmer l'agitation des protestants, il déclara qu'il ne serait pas nommé d'évêques dans les sept anciennes provinces, que seules Roermonde et Hertogenbusch recevraient des prélats catholiques.

Sur ces entrefaites apparut en mai 1841 à La Haye l'internonce CAPACCINI, depuis 1830 en excellents rapports personnels avec Guillaume II qu'il avait soutenu dans ses efforts de conserver la Belgique à la dynastie des Orange-Nassau. Pour bien comprendre la genèse des accords secrets auxquels l'astucieux **) envoyé du souverain pontife

*) Guillaume II, alors qu'il était prince d'Orange et âgé de 24 ans, fut reçu le 14. 3. 1817 à la Loge bruxelloise « L'Espérance ». Le président n'ayant été prévenu que tardivement de la détermination du prince héréditaire d'entrer dans l'Ordre des francs-maçons, la réunion fut convoquée « extraordinairement et en grande hâte. » Assistèrent à la cérémonie le prince FREDERIC, grand-maître du Grand Orient des Provinces septentrionales des Pays-Bas et le duc D'URSEL ministre du Waterstaat. Le geste du prince d'Orange de choisir une loge belge pour s'y faire initier, geste suivi par la demande du prince Frédéric de se faire affilier à la même loge, eut un grand retentissement dans les milieux intéressés. (28)

**) Jos. GOEDERT (op. cit.) le nomme « vieux routier de la diplomatie pontificale, » A. CALMES (op. cit.) « un esprit tortueux. »